

2 Politique

Week-end politique

Aux urnes pour les partielles !

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

IL est indéniable que, sauf surprise de dernière minute, les élections partielles (législatives et sénatoriales) de ce samedi seront la principale attraction du week-end, s'agissant de l'actualité politique. Ce qui devrait reléguer au second plan les quelques autres manifestations.

Soulignons que les élections partielles concernent 13 sièges de députés et un de sénateur qui concerne le 1er arrondissement de la commune de Makokou dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Il s'agit du siège laissé vacant par l'actuel président du Conseil économique et social (CES), Georgette Koko. Seuls les candidats du PDG Brigitte Zobaka (titulaire) et Ndjame Doungou (suppléant) postulent à sa succession.

Les législatives partielles concernent, quant à elles, les 13 sièges restés vacants suite au départ (qui par exclusion, qui par démission) des députés membres du rassemblement "Héritage & Modernité", une aile dissidente du Parti au pouvoir, et l'ancien président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba Ndama. Ce scrutin concerne donc six provinces, à savoir : Estuaire (3 sièges), Ngounié (2 sièges), Ogooué-Lolo (1 siège), Ogooué-Ivindo (1 siège), Nyanga (2 sièges),



Photo : Aristide Moussavou

Pour ces élections partielles, la grande inconnue reste l'abstention que tous les candidats redoutent tant.

Ogooué-Maritime (1 siège) et Woleu-Ntem (3 sièges). Dans l'Estuaire, il s'agira des 1ers sièges des troisième et quatrième arrondissements de Libreville, puis le 1er siège du département de la Noya (Cocobeach). On notera que si au quatrième arrondissement de la capitale le ticket Pascal Mangola Azango (PDG) et Séverin Pierre Ndong Ekomi (CLR) peut être sûr de l'emporter parce que sans adversaire ; tout comme Fidèle Angou Mba et Béatrice Bang Endamne (PDG) à Cocobeach, ce n'est pas le cas au 3e arrondissement où l'alliance Eloi Nzondo (CLR)/Sylvie Kotha (PDG) devra affronter le duo Arnaud Paterné Loumoukala-Avelin Wenga Embonibadi des 7MP.

Dans la Ngounié, 3 candidats se disputent le 1er siège de l'Ogoulou (Mimongo). Il s'agit de Jean-Bernard Kombi (titulaire) et Jean-Félix Mayombo (suppléant) du PDG, Jean-René Madembe (titulaire) et Cissé Matessou (suppléant) de l'UPNR, ainsi que Jean-Pierre Moukambi (titulaire) et Alphonse Mbingui (suppléant) de l'URDP. Au siège unique de la Louetsi-Bibaka (Malinga), le PDG Anasthase Keba Moukoumi qui a pour suppléant Gaétan Pondot sera seul à concourir, le candidat de l'UPNR ayant été disqualifié.

Dans la Nyanga, le 1er siège de Mougoutsi (Tchibanga) sera bien disputé par cinq candidats. A savoir : les duos Éliane Ndombi Mous-

savou ép. Boucalt et Landry Kombila Bourobou du PDG ; Rodrigue Manfoumbi et Fouti Nguimbi du PSD ; Christiane Boussamba et Gabriel Ibouanga du PGCI ; Louis Nzigou Nzamba et Pierre-Claver Mfoumbi Boussougou du Morena ; et les indépendants Barthélémy Mouanda Moussotsi et Dieu-Donné Itoumba Mbadinga. Pendant qu'à Moulengui-Mbiza, les candidats du PDG Emma Darnaud Omanda et Florent Lilema Doukaga ont pour adversaires ceux de l'Arena Yves Landry Kinga et Clarisse Moulatsa.

Le 1er siège de la Zadié (Mékambo), dans l'Ogooué-Ivindo, enregistre quatre candidats : Simplicien Désiré Mamboula et Béatrice Betsiaka Akomondouh (PDG),

Thierry Kombila et Frédéric Loba (UNAF), Arnaud Moandoma Sinandong et Christiane Etsaboua (UPNR), ainsi que Marie-Nadège Edjebadi et Guy Sembelouma des 7MP.

Dans l'Ogooué-Lolo, trois partis politiques se disputent le 1er siège de la Lolo-Bouengui (Koula-Moutou). Ce sont le PDG avec Hervé Patrick Ngembe Diyembou et Anatole Mombo, le Morena avec Thomas Momba et Antoine Ngabo, les indépendants Herman Diba Nganga Ndongo et Marina Ghes-sala, ainsi que Etienne Yoni Tsango et Bernard Choa Ngonde.

En ce qui concerne le 3e siège d'Etimboué dans l'Ogooué-Maritime, les candidats du PDG Patrick

Moundounga et Rosalie Sangany seront opposés à ceux de trois autres partis : Mambana et Boussougou Kombila (PDS), Angéline Ditombis et Landry Ntcandy Reteno (UPNR) et les indépendants Anicet Moussavou et Pierre-Claver Koumba.

Dans le Woleu-Ntem enfin, le PDG représenté au 2e siège du Woleu (Oyem) par Salomon Mengue Meyé rompu aux joutes électorales et Vincent Ludovic Abessolo Eya aura comme unique adversaire le Morena défendu par Fleury Mintsah et Aimé Carole Ntsame Meyé. Au 3e siège du Ntem (Bitam), trois duos s'affrontent : Denise Okomo Abessolo et Désiré Mba Okoue (PDG), Aristide Sherry Patrick et Emmanuel Ella Ovono (Morena), ainsi que Gertrude Nfono Edou et Ndong Ollo (indépendants). Au 1er siège du Haut-Como (Medouneu), la décision se fera entre le PDG représenté par le duo Jean-Sylvain Bekale Nze et Firmin Obiang Nze, et les indépendants Firmin Obame Nguema et Raphaël Nzogo Ondo.

Sur un tout autre plan notons, au titre des autres manifestations, la poursuite de la tournée des pédégistes dans l'Ogooué-Ivindo conduits par Emmanuel Isoze Ngondet (membre du Comité permanent du bureau politique) ; ainsi que la sortie de "Dynamique plurielle" qui organise une fête des mères, en différé, à la place de l'indépendance de Bikélé ce samedi.

Affaire Ali Bongo Ondimba-gouvernement contre Jean Ping

Le procès renvoyé à une date ultérieure

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

La décision a été rendue publique, hier matin, au palais de justice de Libreville par le président du tribunal, en présence des avocats des deux parties. Après délibération, le procès devrait avoir lieu "après la preuve du versement de la caution" par les plaignants. Un montant qui a été fixé à cinq cent mille francs CFA.

VENDREDI 17 juin 2016. C'est le jour où le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, le gouvernement et Jean Ping devaient se retrouver au tribunal correctionnel de Libreville. En leur absence, les deux parties étaient représentées par leurs avocats respectifs. En effet, candidat déclaré à la Présidence d'août prochain, l'ancien président de la Commission de l'Union africaine (UE) était attendu pour comparaître suite à



Photo : Adjai Ntoutoume

Jean Ping attendu une nouvelle fois au tribunal le 20 juin prochain.

des requêtes introduites par le président de la République d'une part et le gouvernement d'autre part. Lesquelles requêtes ont été introduites sous forme de citation directe par voie d'huissier, selon ce qu'a mentionné le président du tribunal. Une procédure qui a amené dans un premier temps, la justice à fixer les provisions. Conformément

à l'article 263 du Code de procédure pénale, le montant de la caution que doit verser Ali Bongo Ondimba et le gouvernement est de cinq cent mille francs CFA chacun. Le montant devra être versé auprès du greffier en chef du tribunal correctionnel.

Après délibération, la justice a décidé du renvoi dudit procès. Raison évo-



Photo : Gildas Roméo Mouniémou

Le gouvernement devra verser une caution pour poursuivre l'affaire en justice.

quée : non versement de la dite caution par les plaignants. Toute chose qui conditionne le jugement de cette affaire.

Rappelons qu'il est reproché à Jean Ping d'avoir publié sur sa page facebook et repris sur la chaîne de télévision internationale "Voix de l'Amérique" (VOA) des propos qualifiant "publiquement Ali Bongo On-

dimba de pyromane, génocidaire, de voleur et d'assassin. Sans rapporter nullement la preuve de ces imputations", selon l'avocat du Parti démocratique gabonais (PDG), Francis Nkea. Par ailleurs, lundi prochain, l'accusé devra une nouvelle fois affronter la justice gabonaise. Cette fois, le natif d'Omboué se portera partie civile contre le secrétaire

général du PDG, Faustin Boukoubi, la secrétaire nationale pour la province du Woleu-Ntem, Clémence Mezui Me Mboulou et le directeur de la chaîne Télé-africa. Il leur reproche, entre autres, d'avoir déformé et amplifié au cours d'une émission télévisée, ses propos en le présentant comme "un partisan d'un génocide au Gabon".